



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

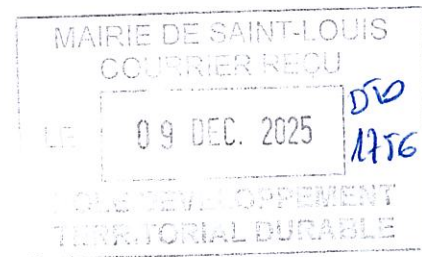
N/Réf. : DRDE/RP-LO/ **89** /2025
Objet : Révision N°5 du PLU
Avis CMAR - PPA



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le **S²LOW**
ID : 974-219740149-20251218-DCM191_2025-DE

Madame la Maire
Commune de St Louis
125 avenue du docteur
Raymond Vergès
97450 St Louis

Saint Denis, le 27 NOV. 2025



Madame La Maire,

Par courrier en date du 25 septembre 2025, vous m'avez fait parvenir pour avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme, et je vous en remercie.

Après analyse des documents transmis, ce projet n'appelle pas d'observations, ni de réserves particulières.

Aussi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis favorable aux modifications proposées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Président

Bernard PICARDO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · égalité · fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA RÉUNION

ILE DE LA RÉUNION

42, Rue Jean Cocteau - BP 10034 - 97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX - + 262 21 04 35 - www.artisanat974.re - Suivez-nous sur Facebook
Décret n°68-416 du 8 mai 1968 créant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion